

DELIBERATION N°2021-22_004
de la Commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté

Séance du Jeudi 16 septembre 2021

4. AVIS sur la création d'un Diplôme d'Université « Référent de parcours et coordinateur de dispositif(s) santé-social » (RPCDSS)

La délibération étant présentée pour avis.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 39 Quorum : 20 Membres présents : 19 Membres représentés : 8 Total : 27	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 4 Suffrages exprimés : 27 Pour : 23 Contre : 0
---	--

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, émettent un avis favorable sur la création d'un Diplôme d'Université « Référent de parcours et coordinateur de dispositif(s) santé-social (RPCDSS).

Besançon, le 20 septembre 2021

La présidente de l'Université de Franche-Comté

Marie-Christine WORONOFF



Annexe / pièces jointe :

Annexe 4 : Création d'une formation RPCDSS 2021-2022 (Référent de parcours et coordinateur de dispositif(s) santé-social).

Le Directeur de l'UFR SLHS
M. Pascal Ducournau
30-32 rue Mégevand
25 000 Besançon

A Besançon, le 25/06/2021

La création du D.U santé et social pour janvier 2021 a été soumise au vote par les membres du Conseil de Gestion le 24/06/2021, avec la demande de 4 modifications à effectuer avant le passage à la CFVU :

- Coût des inscriptions des étudiants
- Frais de gestion administrative
- Invitation à transformer certaines heures de CM en TD
- Explicitation des critères de sélection pour les étudiants

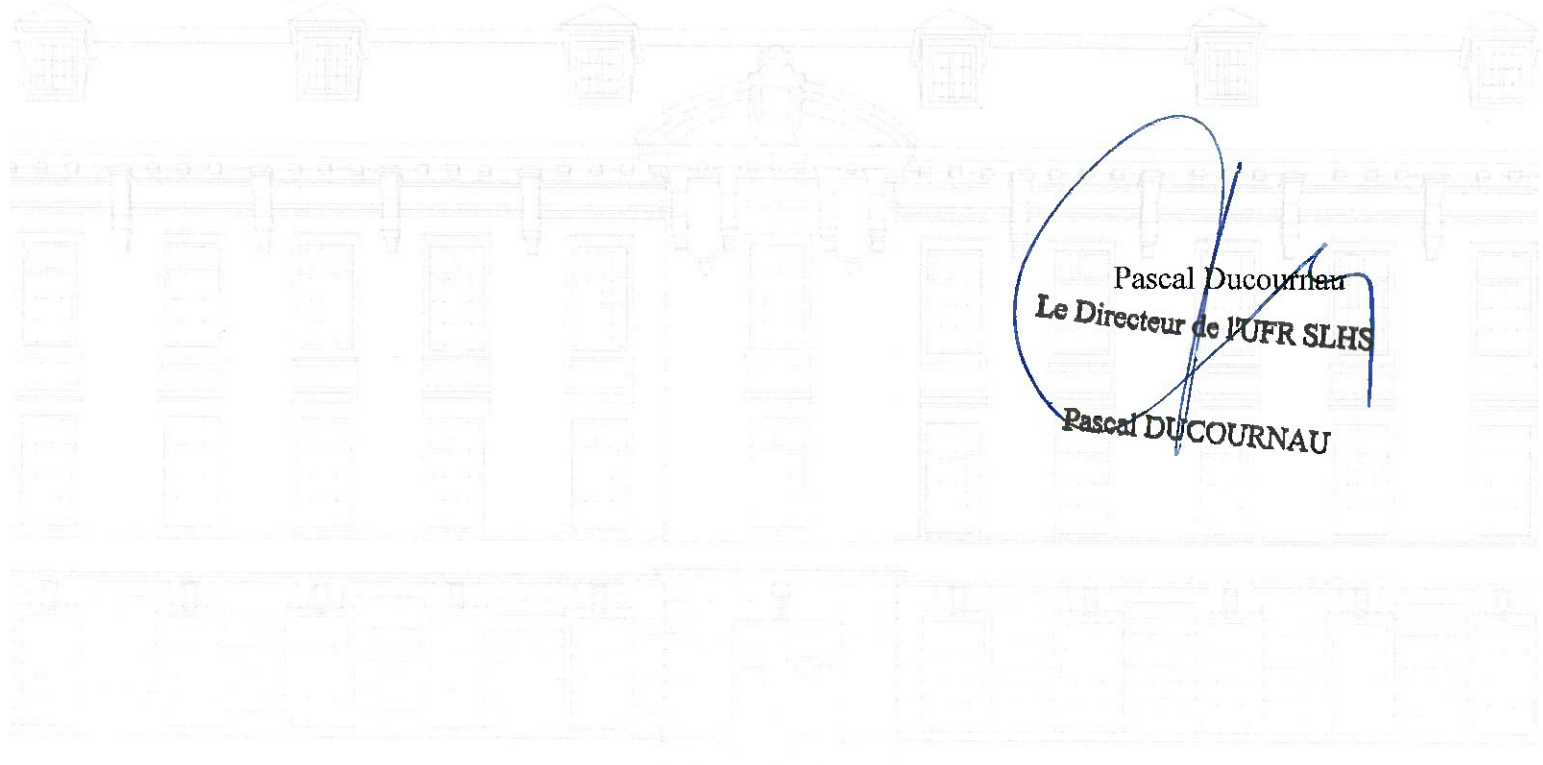
Vote :

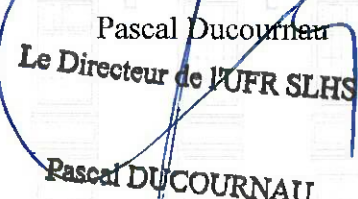
Contre : 0

Abstention : 5

Pour : 14

Le Conseil de Gestion du 24/06/2021 a émis un avis favorable pour la création du D.U santé et social avec la prise en compte des modifications demandées ci-dessus.




Pascal Ducournau
Le Directeur de l'UFR SLHS
Pascal DUCOURNAU

Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)

TYPE DE DIPLOME

(cocher la case correspondante)

- DIPLÔME D'UNIVERSITÉ (DU)
 DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE (DIU)
 AUTRE TYPE DE DIPLOME (PRÉCISER) : _____

INTITULE DU DIPLOME EN LETTRES CAPITALES :*RÉFÉRENT DE PARCOURS ET COORDINATEUR DE DISPOSITIF(S) SANTÉ-SOCIAL (RPCDSS)***PARCOURS PEDAGOGIQUE**La formation offre-t-elle plusieurs parcours ? Oui Non

Si oui, quels sont les libellés :

MODALITE D'ORGANISATION DE LA FORMATION

(cocher la case correspondante)

- Présentiel
 Distanciel
 Hybride

REGIME D'INSCRIPTION DU PUBLIC VISE

(cocher la case correspondante)

Formation initiale	Formation continue
<input checked="" type="checkbox"/> Etudiants sans financement n'ayant jamais interrompu leur études	<input checked="" type="checkbox"/> Usagers bénéficiaires de la formation continue
<input type="checkbox"/> Etudiants sans financement ayant interrompu leurs études plus de 2 ans	<input type="checkbox"/> Salariés en contrat de professionnalisation
<input type="checkbox"/> Etudiants en contrat d'apprentissage	

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

- Nom et prénom : MOINE Alexandre
- Statut : Professeur des universités
- Coordonnées professionnelles
 - Téléphone : 03.81.66.54.96
 - Mail : alexandre.moine@univ-fcomte.fr

COMPOSANTE DE RATTACHEMENT DU DIPLOME :

UFR SLHS

DATE PREVUE DE MISE EN PLACE DE LA FORMATION :

Janvier 2022

NIVEAUX D'ENTREE ET DE SORTIE

- Niveau d'entrée (en nombre d'années après le Bac) : Diplôme de niveau V ou VI ou inscription en Licence 3
- Niveau de sortie (en année d'études après le Bac) : Diplôme de niveau équivalent au niveau d'entrée

NOMBRE D'ANNEE UNIVERSITAIRE :

1 année civile

CODE ET SPECIALITE DE LA DISCIPLINE DE REFERENCE ET DU SECTEUR DISCIPLINAIRE DE LA FORMATION (voir. « Guide pour la création de la formation »)

CODE	DISCIPLINE SISE	CODE	SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE
06	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	66	PLURI SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

1. OBJECTIF DE LA FORMATION

1.1 ARGUMENTAIRE D'OPPORTUNITE POUR LA CREATION DE CETTE FORMATION

Prévenir la discontinuité voire les ruptures des parcours de vie des personnes en situation de vulnérabilités est aujourd'hui une préoccupation centrale des politiques sanitaires, sociales et médico-sociales qui conduit à la nécessaire coordination des parcours sur les territoires de vie.

Cette logique apparue dans la loi « *Rénovant l'action sociale* » (2002), réaffirmée par la loi « *l'Egalité des chances et l'accès à la citoyenneté* » (2005) et « *Hôpital, Patients, Santé et Territoires* » (loi HPST de 2009) trouve un prolongement, d'une part, dans la *loi de modernisation du système de santé* (2016) qui intègre l'organisation des parcours de santé dans la politique de santé et crée de nouveaux outils pour faciliter la coordination (Plateformes Territoriales d'Appui à la coordination des parcours de santé complexes) et, d'autre part, la *Stratégie nationale de Santé 2018-2022* qui vise la continuité des parcours de santé par une meilleure gestion des transitions ville-hôpital et une convergence des dispositifs d'appui à la coordination territoriale (MAIA, PAERPA, PTA, etc).

De même, Le « *Plan Logement d'abord et lutte contre le sans abrisme* », la « *Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté* », les « *Recommandations de bonnes pratiques de Coopération et de Coordination du parcours de la personne en situation de handicap* », ainsi que la réforme pour une adéquation des financements aux parcours des personnes handicapées (SERAFIN-PH) font de la construction du parcours avec la personne et de sa continuité la pierre angulaire de l'accompagnement qui vise à décloisonner les réponses apportées.

En parallèle, un changement des modalités d'organisation (fusion, groupement) et de financement des structures sociales et médico- sociales s'opère et conduit à la mise en place de fonction de coordination interinstitutionnelles pour accompagner la « désinstitutionnalisation » réclamée par les pouvoirs publics et les personnes accompagnées.

Les personnes accueillies, accompagnées, prises en charges dans un dispositif santé-social revendiquent légitimement un suivi adapté à leurs besoins, des réponses personnalisées à leurs attentes, à leurs projets et ainsi à leur parcours de vie. Ces attentes sociétales conduisent à un changement de modèle d'accompagnement qui passe ainsi d'un modèle prescriptif à un modèle collaboratif. Ainsi, quels que soient les secteurs l'accent est mis sur l'accompagnement et le suivi des personnes en faveur de leur véritable inclusion, participative, favorisant par là même le développement de leur pouvoir d'agir.

Nous observons ainsi, non pas la disparition des institutions, mais leur progressive transformation en « dispositifs », en « plateformes », en « services ». De surcroît ces dispositifs œuvrent en lien les uns aux autres, articulant les acteurs de

la santé, du médico-social et du social et sont connectés de manière horizontale, et non plus hiérarchisés de manière verticale. Les approches et les systèmes se modernisent, se veulent plus fluides et interdépendants sur un ou plusieurs territoire(s).

Le D.U de Référent de Parcours et Coordinateur de Dispositif(s) Santé-Social (RPCDSS) vise 2 niveaux d'intervention et 2 types de coordination, cumulables et complémentaires selon les organisations :

- Les **Référents de parcours** qui accompagnent la personne et coordonnent son parcours en assurant un rôle de soutien et d'interface entre les personnes accompagnées, leurs familles ou représentant légaux, les accompagnants/intervenants « de proximité », les Directions, ainsi que tous les partenaires et prestataires impliqués en externe,
- Les **Coordinateurs de dispositif(s)**, qui orchestrent de manière fonctionnelle et non pas hiérarchique, d'une part le travail des Référents de parcours, mais aussi de tous les acteurs internes et externes sur un territoire en s'appuyant sur un diagnostic des besoins de la population visé par le dispositif. De plus, il coordonne la mise en œuvre et l'évaluation des activités d'un dispositif. Il en assure aussi la communication, la représentativité auprès des partenaires et son amélioration continue.

1.2 COMPETENCES ACQUISES ET MOYENS MOBILISES EN ENCADREMENT PEDAGOGIQUE UNIVERSITAIRE

- *Compétences acquises à l'issue de la formation (sous la forme « être capable de... »),*

- *Disciplines et secteurs disciplinaires concernés par ce projet et légitimité à développer la formation dans la composante (rappel : les 2/3 des enseignements doivent être confiés à des enseignants universitaires).*

- Être capable de se situer dans la fonction de Référent de Parcours Santé-Social au sein d'une organisation et de son environnement en analysant ses missions dans l'organisation et en légitimant son action
- Être capable de réaliser une fonction de veille réglementaire, législative et opérationnelle en lien avec son champ d'activité en mobilisant des sources fiables et actualisées au service de l'accompagnement des personnes
- Être capable d'établir conjointement avec une personne accompagnée le diagnostic de sa situation afin d'identifier ses attentes et ses besoins dans le but de définir les objectifs de son projet
- Être capable de co-élaborer des modalités d'intervention adaptées à la situation d'une personne accompagnée en mobilisant des techniques facilitant son pouvoir d'agir et en développant une approche éthique de son accompagnement
- Être capable de mettre en œuvre les différentes étapes opérationnelles du projet d'une personne accompagnée en associant les partenaires concernés
- Être capable d'évaluer l'évolution de la situation de la personne accompagnée afin de réajuster son projet dans une démarche d'amélioration continue
- Être capable de mobiliser un réseau de partenaires professionnels autour du projet de la personne accompagnée afin de s'assurer de son accompagnement global
- Être capable de communiquer auprès des représentants d'institutions et impliquées afin d'améliorer la coopération en faveur du projet de la personnes accompagnée

- Être capable de se situer dans la fonction de Coordinateur de Dispositif(s) Santé-Social au sein d'une organisation ou dans le cadre d'une plateforme regroupant différentes organisations et dans le système d'acteurs sur le territoire
- Être capable de porter, en interne et en externe, une culture de valorisation des personnes et de leur pouvoir d'agir et de l'accessibilité inclusive
- Être capable de développer un diagnostic de territoire dans un champ d'activité à partir de l'analyse des besoins des populations et des ressources partenariales pour améliorer la réponse aux besoins et assurer la continuité des parcours de vie
- Être capable de coordonner les activités d'une équipe de travail et des acteurs locaux par un management fonctionnel, transversal et collaboratif afin garantir la continuité des parcours des personnes
- Être capable de communiquer et de représenter le(s) dispositif(s) auprès des institutions et d'évaluer l'activité un(des) dispositif(s) en valorisant l'implication des équipes et acteurs externes

Disciplines et secteurs disciplinaires concernés par le projet :

Sociologie, Psychologie, Philosophie, Droit, Géographie, Information et Communication
Travail social

1.3 METIERS CIBLES

- *Désignation du ou des métiers ciblés par la formation :*



- Désignation des code(s) ROME correspondants :

https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=5&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjOrN265eDKAhWCOBoKHRpMDxkQFgg-MAQ&url=http%3A%2F%2Ftravail-emploi.gouv.fr%2FIMG%2Fpdf%2FFAP-2009_Introduction_et_table_de_correspondance.pdf&usg=AFQjCNF1fhrsxFG6OxPW4Vx01f5B7Gx3ew

Les métiers Référent de Parcours Santé-Social et de Coordinateur de Dispositif(s) Santé-Social n'existent pas en code ROME.

Ce DU vient en complément de formation pour des métiers référencés en tant que tels : secteur travail social, secteur animation populaire, paramédical (K1201 - K1202 – K1203 – K1204 – K1205 - K1207 – K 1101 – K1102 – G1202 – G1203 – K1206 – K1301 – J1502 ...)

Le DU RPCDSS vise à professionnaliser des compétences émergentes sur ces métiers dans les secteurs sanitaires, social et médico-social.

2. ORGANISATION DE LA FORMATION

2.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

• Composante responsable de la formation

- Nom de la composante : UFR SLHS
- Directeur : Pascal DUCOURNAU
- Email : pascal.ducournau@univ-fcomte.fr
- Tél. : 03.81.66.53.01
- Fax :

• Composante(s) associée(s)

(À décliner pour toutes les composantes associées)

- Nom de la composante : UFR SJEPEG
- Directeur : Christophe LANG
- Email : christophe.lang@univ-fcomte.fr
- Tél. : 03 63 08 25 47
- Fax :

• Etablissement(s) de formation partenaire(s)

(À décliner pour tous les établissements partenaires (convention cadre de partenariat à joindre obligatoirement))

- Nom de l'établissement : IRTS de Franche-Comté
- Code UAI de l'établissement mère : 0251746M
- Adresse : 1 rue Alfred de Vigny 25 000 BESANÇON
- Directeur : Virginie GRESSER
Email : virginie.gresser@irts-fc.fr
Tél. : 03.81.41.61.00
Fax :
- Responsable pédagogique : Anne CARRIL
Email : anne.carril@irts-fc.fr
Tél. : 03.81.41.61.05
Fax :
- Nature du partenariat : Convention cadre

• Lieu(x) de déroulement de la formation

(Préciser tous les sites sur lesquels la formation est assurée)

- UFR SLHS – 30, rue Mégevand – Besançon
- I.R.T.S de Franche-Comté - 1 rue Alfred de Vigny – Besançon

2.2 ORGANISATION PEDAGOGIQUE

• Publics concernés :

- Etudiants inscrits en 3^{ème} année de Licence à l'Université de Franche-Comté
- Intervenants sociaux niveau V minimum (travailleurs sociaux et professionnels de l'animation)
- Professionnels paramédicaux niveau V minimum (kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, infirmiers, ...)
- Par la suite, les candidats au certificat UNAFORIS inscrits à l'IRTS-FC pourront suivre partiellement les enseignements du DU, en fonction de l'étude de leurs profils. Une convention de partenariat ultérieure sera proposée entre l'UFR SLHS et l'IRTS-FC afin de stipuler l'engagement des deux parties pour encadrer la participation partielle au DU de ces candidats et pour stipuler les modalités financières liées à ce public.

• Durée de la formation pour l'étudiant :

- 175h d'enseignement à compter du 1^{er} janvier de l'année universitaire en cours
- 70 à 210h de stage en fonction de l'expérience des stagiaires

• Condition d'accès à la formation :

- Etudiants inscrits en L3 à l'université de Franche-Comté
- Diplôme d'Etat du travail social depuis le niveau V
- Diplôme d'Etat Education Populaire niveau V
- Diplôme d'Etat du paramédical depuis le niveau V
- Commission Validation des Acquis

La commission d'admission étudiera les dossiers des stagiaires professionnelles et des étudiants à partir de la motivation du candidat, de la connaissance du champ professionnel (jobs d'été pour les étudiants, par exemple) et de la projection dans la fonction.

• Modalités pédagogiques :

- Présentiel
- Hybride en formation à distance : plateforme Moodle et Onlineformapro, outils de visio conférence : Zoom, Big Blue Button, Teams ...

• Outils pédagogiques :

- Cours magistraux
- Mises en situation
- Stage
- Travail personnel
- Travaux de groupe
- Etudes de cas pratiques
- Dossier de pratique professionnelle et soutenance
- Accompagnement individuel

• Partenariat avec les milieux professionnels :

Conventions de stage avec les sites qualifiants ayant signé une convention cadre avec l'IRTS de Franche-Comté et/ou avec l'université de Franche-Comté (Centres Hospitaliers Spécialisés, Etablissements et Services Médico-Sociaux ...)

• **Modalités de contrôle des connaissances et de validation de la formation**

- *Nature des épreuves, coefficients, notes éliminatoires, modalités de compensation, de capitalisation, modes de contrôle, ...*

UE1

- Etudes de cas pratiques, travail écrit noté coefficient 1

UE2

- Etudes de cas pratiques, travail écrit noté coefficient 1

UE3

- Etudes de cas pratiques, travail écrit noté coefficient 1

UE4

- Etudes de cas pratiques, travail écrit noté coefficient 1

UE5

- Dossier de pratique professionnelle, travail écrit noté coefficient 2
- Soutenance du dossier de pratique professionnelle, oral coefficient 2

Concernant l'UE 5 Stage : Pour les étudiants en L3 de l'Université de Franche-Comté qui s'inscriraient à ce DU, il est prévu une équivalence entre l'UE Stage du DU et l'UE Stage de la L3 au sein de laquelle ils sont inscrits. Cette équivalence se fera sous les conditions suivantes :

- La durée minimale du stage prévue par la maquette de la L3 doit être respectée
- Les missions et les objectifs pédagogiques du stage du DU doivent coïncider avec les exigences minimales liées aux objectifs du stage de la L3
- Afin d'assurer la validité pédagogique de l'obtention de l'UE Stage côté L3 grâce au stage suivi dans le cadre du DU, le responsable de l'UE stage de la L3 des étudiants concernés sera impliqué dans le jury d'évaluation du rapport de stage et de la soutenance orale du DU. Ainsi, le responsable de l'UE Stage de la L3 pourra valider les notes obtenues au sein du DU, et les valider ensuite dans le cadre du jury de la L3. Il pourra même être envisagé une légère variation de notes entre celles obtenues dans le cadre du DU et celles validées dans le cadre de la L3 une fois ces notes mises à la lumière du référentiel et des attentes de la L3 pour l'UE Stage (suivant que ces attentes soient plus élevées ou plus restreintes comparativement à celles du DU).

• **Jury de délivrance du diplôme :**

- *Composition non nominative : qualité des membres du jury*

(Rappel de la réglementation : l'article [L613-1 du code de l'éducation](#) prévoit que « Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs. Peuvent être, le cas échéant, associées des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement ».)

Jury constitué pour moitié par des membres de l'IRTS de Franche-Comté et pour moitié par des membres de l'UFR SLHS

Titre et contenu des unités d'enseignements et éléments constitutifs	Codes CNU de l'enseignement cf. Annexes Section CNU	Nom de l'enseignant, qualité et établissement de rattachement	Volume horaire pour l'inscrit à la formation				Vol. horaire par enseignement en Équivalent TD	Réf. Apogée	Compétences acquises	Mode d'évaluation de l'acquisition de la compétence
			CM	TD	TP	Autres (projet, stage, mémoire...)				
UE.1 Mutations et enjeux des politiques publiques et du droit des personnes	19	Nom : GUINCHARD Christian Qualité : MCF Etablissement : UFC	52.50				52.50	78.75		Identifier et s'approprier les mutations et enjeux des politiques publiques et du droit des personnes
EC1.1 : Fondements, orientations et enjeux économiques et sociaux des mutations des politiques sanitaires, sociales et médico-sociales	02	Nom : HOUSER Matthieu Qualité : MCF Etablissement : UFC	6.5				6.5	9.75		Connaître les fondements, orientations et enjeux économiques et sociaux des mutations des politiques sanitaires, sociales et médico-sociales qui conduisent à la nécessaire coordination des parcours pour se situer dans sa fonction et son environnement
EC1.2 : Cadre juridique et normatif des droits et libertés des personnes, du partage d'information relatif à la personne	02	Nom : BONNAMY Damienne Qualité : MCF Etablissement : UFC	6				6	9		Connaître le cadre juridique et normatif des droits et libertés des personnes, du partage d'information relatif à la personne et l'évolution des pratiques qui en découlent : accessibilité et aux droits individuels, autodétermination, co-construction : du modèle prescriptif au modèle coopératif
EC1.3 : Connaître les cadres législatifs et réglementaires relatifs à la situation de la personne accompagnée	02	Nom : BONNAMY Damienne Qualité : MCF Etablissement : UFC	6				6	9		Connaître les cadres législatifs et réglementaires relatifs à la situation de la

									personne accompagnée	
EC1.4 : Mesurer et analyser les impacts des mutations du virage inclusif et du droit des personnes sur les pratiques professionnelles		Nom : BOURGEOIS- SALE Véronique Qualité : Cadre pédagogique Etablissement : IRTS - FC	7				7	10.50	Mesurer et analyser les impacts des mutations du virage inclusif et du droit des personnes sur les pratiques professionnelles et identifier les dispositifs d'accompagnement / coordination des parcours des personnes : paroles d'acteurs et dispositifs illustrés d'accompagnement	
EC1.5 : Réaliser une veille législative et réglementaire en identifiant les sources d'informations et acteurs ressources fiables et en maîtrisant les principes et règles de protection des données		Nom : VERNIER Camille Qualité : Enseignante vacataire Etablissement : UFC	6				6	9	Réaliser une veille législative et réglementaire adaptée à la situation de la personne accompagnée en identifiant les sources d'informations et acteurs ressources fiables (outils de curation), en maîtrisant les principes et règles de protection des données, en démontrant la qualité de l'accompagnement auprès de la personne : sens de l'action, informations actualisées, respect de la déontologie et des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles	

EC1.6 : Connaître les publics accompagnés et développer une approche critique des catégories des politiques publiques	19	Nom : GUINCHARD Christian Qualité : MCF Etablissement : UFC	14				14	21	Connaître les publics accompagnés (les 5 vulnérabilités *) et développer une approche critique des catégories des politiques publiques * Santé, Grand âge, handicap, protection de l'enfance, précarité-exclusion	
EC1.7 : Ethique	17	Nom : WIDMAIER Carole Qualité : MCF Etablissement : UFC	7				7	10.50	Construire un positionnement éthique dans l'accompagnement de la personne accompagnée	
<u>UE2 : Le projet avec la personne accompagnée et les acteurs</u>	<u>23</u>	<u>Nom : MOINE Alexandre Et CARRIL Anne Qualité : PU Etablissement : UFC - IRTS - FC</u>	<u>34</u>				<u>34</u>	<u>51</u>	Co-construire, co-organiser et co-évaluer le projet avec la personne accompagnée et les acteurs	Etudes de cas pratiques, travail écrit noté coefficient 1
EC2.1 Méthodologie de projet étape 1		Nom : JACOB Anne Qualité : Cadre pédagogique Etablissement : IRTS - FC	7				7	10.50	La Co-expertise avec la personne accompagnée de sa situation, ses besoins et attentes	
EC2.2 : Frise spatiale et temporelle	23	Nom : Alexandre MOINE Qualité : PU Etablissement : UFC	3				3	4.50	Utiliser une frise spatiale et temporelle du parcours de vie avec la personne et les acteurs comme outil de coélaboration du diagnostic et de la co-construction du projet	
EC2.3 : Méthodologie de projet étape 2		Nom : JACOB Anne Qualité : Cadre pédagogique Etablissement : IRTS - FC	7				7	10.50	Du diagnostic à la co-élaboration des objectifs opérationnels (quantitatifs et qualitatifs) et à la mise en œuvre du plan d'action négocié du projet avec la personne accompagnée et les	

									acteurs identifiés. Connaître et appliquer une méthode de questionnement (ex : « QQQQCP ») permettant la détermination des objectifs et d'un plan d'action associant les acteurs concernés	
EC2.4 : Méthodologie de projet étape 3		Nom : JACOB Anne Qualité : Cadre pédagogique Etablissement : IRTS - FC	7				7	10.50	Connaître et maîtriser les méthodes et outils d'évaluation et de conduite de projet (suivi des indicateurs des résultats et du processus de participation) Réaliser l'évaluation du projet en s'appuyant sur des méthodes et outils adaptés	
EC2.5 : Techniques et outils d'élaboration participative		Nom : JACOB Anne Qualité : Cadre pédagogique Etablissement : IRTS - FC	4				4	6	Mobiliser les techniques d'élaboration participatives adaptées permettant le développement du pouvoir de dire et d'agir de la personne accompagnée et l'implication des acteurs Utiliser ou créer les outils efficaces garantissant la participation de la personne tout au long du processus du diagnostic à l'évaluation qui démontrent une capacité à produire un effet positif	
EC2.6 : Méthodologie des écrits professionnels		Nom : PALATICKY Isabelle	6				6	9	Maîtriser les écrits professionnels dans une perspective de valorisation du rôle	

		Qualité : Cadre pédagogique Etablissement : IRTS - FC							d'acteur et des potentialités de la personne accompagnée Synthétiser la situation, le diagnostic et rédiger un support écrit adapté et accessible à la personne accompagnée Rédiger les axes d'intervention, axes d'accompagnement, les objectifs opérationnels, les critères et indicateurs d'évaluation et les étapes de la mise en oeuvre du projet	
<u>UE. 3 Animation et coopération avec le réseau de partenaires sur un territoire</u>	<u>19</u>	<u>Nom : KUSHTANINA Véronika</u> <u>Qualité : MCF</u> <u>Etablissement : UFC</u>	<u>39</u>				<u>39</u>	<u>58.50</u>	Animer et coopérer avec le réseau de partenaires sur un territoire	
EC3.1 : Relations avec les acteurs pertinents d'un domaine d'intervention en santé-social	19	Nom : GUINCHARD Christian Qualité : MCF Etablissement : UFC	3.50				3.50	5.25	Identifier les acteurs pertinents d'un domaine d'intervention en santé-social susceptibles de participer à la réalisation du projet de la personne accompagnée. Maîtriser pour ces acteurs leur cadre et périmètre d'intervention, missions, domaines d'expertise, publics visés, les modes d'intervention, prestations offertes et les contraintes et ressources pour cartographier ces ressources du territoire	

<p>EC3.2 : Connaissance et maîtrise des outils numériques - 1</p>		<p>Nom : DJAHANCHAHI Stéphane Qualité : Doctorant Etablissement : UFC</p>	3.50				3.50	5.25	<p>Connaître et maîtriser les outils numériques de base pour établir une cartographie Réaliser une cartographie des acteurs d'un domaine d'intervention santé-social sur un territoire défini à l'aide d'outils numériques Connaître et maîtriser les outils de représentation des temporalités liées à l'intervention des partenaires</p>	
<p>EC3.3 : Coopération et partenariat autour du projet de la personne</p>	19	<p>Nom : KUSHTANINA Véronika Qualité : MCF Etablissement : UFC</p>	7				7	10.50	<p>Identifier les logiques, stratégies des acteurs et les leviers d'une coopération Créer une dynamique partenariale et organiser la coopération des acteurs autour du projet de la personne en développant des stratégies d'animation du réseau pour assurer la continuité des actions</p>	
<p>EC3.4 : Connaissance et maîtrise des outils numériques – 2</p>	71	<p>Nom : ROMEYER Hélène Qualité : PU Etablissement : UFC</p>	7				7	10.50	<p>Démontrer l'utilisation et la pertinence des outils de communication numériques collaboratifs et des modalités/techniques de communication mis en place pour mobiliser et faciliter les coopérations des acteurs au service du projet de la personne.</p>	

									Connaitre les règles du partage d'informations concernant la personne accompagnée pour cibler les informations à transmettre aux acteurs afin d'assurer la cohérence du parcours	
EC3.5 : Analyse et diagnostic du territoire	23	Nom : MOINE Alexandre Qualité : PU Etablissement : UFC	11				11	16.50	Analyser le territoire comme un système complexe (les 5 dimensions du territoire spatiale, idéale, organisationnelle, situationnelle, temporelle) en intégrant les acteurs de droit commun aux côtés des institutions. Réaliser un diagnostic du territoire pour améliorer la connaissance des acteurs et des ressources sur lesquelles s'appuient les parcours santé-social des populations accompagnées dans le dispositif	
EC3.6 : Pilotage et coordination du dispositif santé-social	19	Nom : KUSHTANINA Véronika Qualité : MCF Etablissement : UFC	7				7	10.50	Assurer le portage et le pilotage fonctionnel du dispositif santé-social et la coordination des acteurs sur le territoire	
UE. 4 : <u>Dynamique, méthodes et outils de l'intervention professionnelle</u>		<u>Nom : CARRIL</u> <u>Anne</u> <u>Qualité : Cadre pédagogique</u> <u>Etablissement : IRTS - FC</u>	35				35	52.5	Se situer dans la fonction et dans les dynamiques relationnelles, maîtriser les méthodes et outils de l'intervention professionnelle	Etudes de cas pratiques, travail écrit noté coefficient 1

EC4.1 : Accueil et présentation de la formation		Nom : CARRIL Anne Qualité : Cadre pédagogique Etablissement : UFC et IRTS - FC	1.50				1.50	2.25		
EC4.2 : Fonction et activité du référent de parcours		Nom : CARRIL Anne Qualité : Cadre pédagogique Etablissement : IRTS - FC	5.50				5.50	8.25		Situer sa fonction et son activité de Référent de parcours dans le cadre d'une organisation : (fiche de poste) place dans le processus d'accompagnement des personnes, délégations/niveau d'autonomie et de responsabilité, relation au cadre hiérarchique, articulation avec les autres professionnels et l'encadrement. Se positionner en personne ressource aux côtés des équipes au service du projet de la personne
EC4.3 : Méthodes de l'écoute active		Nom : MAGNET Chantal Qualité : Cadre pédagogique Etablissement : IRTS - FC	7				7	10.50		Identifier et mobiliser les concepts et méthodes de l'écoute active et du développement du pouvoir de dire et d'agir de la personne pour créer les conditions d'expression de ses compétences / potentiels, ses choix et de l'identification des ressources de son environnement.
EC4.4 : Techniques et méthodes de communication professionnelle		Nom : MAGNET Chantal Qualité : Cadre pédagogique	7				7	10.50		Identifier les techniques de communication professionnelle et renforcer ses savoir être et qualités

		Etablissement : IRTS - FC							relationnelles en assumant les dilemmes du travail collectif avec assertivité Savoir expliciter, argumenter et réviser les choix réalisés concernant les méthodes/modalités de participation, les objectifs, et méthodes et outils d'évaluation mise de œuvre	
EC4.5 : Analyse systémique et stratégique		Nom : MARTINEZ Qualité : Candice Etablissement : IRTS - FC	7				7	10.50	Argumenter auprès des acteurs pour faciliter les coopérations interinstitutionnelles en faveur du projet de la personne Se positionner en qualité de coordinateur de dispositif dans un système territorial d'acteurs complexe en s'appuyant sur l'analyse systémique et stratégique	
EC4.6 : Gestion des équipes et des dispositifs		Nom : BOURGEOIS- SALE Véronique Qualité : Cadre pédagogique Etablissement : IRTS - FC	6				6	9.00	Manager et gérer - dans une relation fonctionnelle - des équipes, dispositifs et projets en interne et/ou en externe	
EC4.7 : Bilan collectif de la formation		Nom : CARRIL Anne Qualité : Cadre pédagogique Etablissement : UFC et IRTS - FC	1				1	1.50		
UE 5. STAGE et Dossier de Pratique Professionnelle (DPP)	23	Nom : MOINE Alexandre et CARRIL Anne Qualité : PU	14.50				14.50	21.75	Pratique professionnelle	- Dossier de pratique professionnelle, travail écrit noté coefficient 2

		Etablissement : IRTS – FC - UFC									- Soutenance du dossier de pratique professionnelle, oral coefficient 2	
EC5.1 : STAGE 70 H à 210 H selon les profils des candidats - Suivi du stage		Nom : CARRIL Anne Qualité : Cadre pédagogique Etablissement : IRTS - FC									Pratique professionnelle en situation	
EC5.2 : Méthodologie d'élaboration du Dossier de Pratique Professionnelle (DPP)		Nom : CARRIL Anne Qualité : Cadre pédagogique Etablissement : IRTS - FC	3.50				3.50	5.25			Savoir rédiger un dossier	
EC5.3 : Accompagnement individuel à l'élaboration du Dossier de Pratique Professionnelle (DPP)		Nom : CARRIL Anne Qualité : Cadre pédagogique Etablissement : IRTS - FC	7				7	10.50			Savoir rédiger un dossier	
EC5.4 : Entraînement à la soutenance du Dossier de Pratique Professionnelle (DPP) en sous-groupes de 6 étudiants		Nom : GUEZ Jean-Baptiste Qualité : Cadre pédagogique Etablissement : IRTS - FC	4				4	6			Soutenir un dossier devant un jury	
Total			175				175	262.50				

Comme le programme, les bilans horaires sont à décliner par parcours

- Bilan horaire des interventions par **intervenant enseignant** avec leur établissement de rattachement Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Intervenant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : MOINE Prénom : Alexandre Qualité : PU	UFC	UFC	
Nombre d'heures de responsabilité pédagogique :			
Nom : MOINE Prénom : Alexandre Qualité : PU	UFC	UFC	21 heures
Nom : HOUSER Prénom : Matthieu Qualité : MCF	UFC	UFC	9,75 heures
Nom : BONNAMY Prénom : Damienne Qualité : MCF	UFC	UFC	18 heures
Nom : WIDMAIER Prénom : Carole Qualité : MCF	UFC	UFC	10,50 heures
Nom : KUSHTANINA Prénom : Véronika Qualité : MCF	UFC	UFC	21 heures
Nom : GUINCHARD Prénom : Christian Qualité : MCF	UFC	UFC	26,25 heures
Nom : ROMEYER Prénom : Hélène Qualité : PU	UFC	UFC	10,5 heures
Nom : MAGNET Prénom : Chantal Qualité : Cadre pédagogique	IRTS de Franche-Comté	IRTS de Franche-Comté	21 heures
Nom : JACOB Prénom : Anne Qualité : Cadre pédagogique OU Nom : LONCHAMPT Prénom : Joëlle Qualité : Cadre pédagogique	IRTS de Franche-Comté	IRTS de Franche-Comté	37,50 heures
Nom : MARTINEZ Prénom : Candice Qualité : Cadre pédagogique	IRTS de Franche-Comté	IRTS de Franche-Comté	10,5 heures
Nom : BOURGEOIS SALE Prénom : Véronique Qualité : Cadre pédagogique	IRTS de Franche-Comté	IRTS de Franche-Comté	19,5 heures
Nom : CARRIL Prénom : Anne Qualité : Cadre pédagogique	IRTS de Franche-Comté	IRTS de Franche-Comté	27,75 heures
Nom : PALATICKY Prénom : Isabelle Qualité : Cadre pédagogique	IRTS de Franche-Comté	IRTS de Franche-Comté	9 heures

Nom : GUEZ Prénom : Jean-Baptiste Qualité : Cadre pédagogique OU Nom : HADDAD- PARFAIT Prénom : Joëlle Qualité : Cadre pédagogique	IRTS de Franche-Comté	IRTS de Franche-Comté	6 heures
TOTAL			247,75

- Bilan horaire des interventions par **intervenant professionnel (non enseignant)** avec leur établissement de rattachement.

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Intervenant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : VERNIER Prénom : Camille Qualité : Déléguée régionale Mouvement Français pour la Qualité BFC		UFC	9
Nom : DJAHANCHAH Prénom : Stéphane Qualité : Doctorant		UFC	5,25
TOTAL			14,25

3. COUT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU TARIF

3.1 BUDGET DE LA FORMATION A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE¹

- Calculer le coût complet de la formation. Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.
- Compléter le tableau ci-dessous en inscrivant les montants correspondants et ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire.

En complément de ce budget détaillé, une convention de partenariat entre l'UFR SLHS de l'Université de Franche-Comté et l'IRTS-FC est mise en place afin de stipuler l'engagement réciproque des deux parties dans le DU et de définir les modalités financières concernant l'amortissement du coût des enseignements dispensés par l'IRTS-FC et ses intervenants.

DEPENSES		
Enseignements (*)	12 891,63 €	Coût enseignement Univ-FC
Secrétariat	€	
Fonctionnement général	€	
Déplacements des enseignants	€	
Hébergement des enseignants	€	
Matériel pédagogique	€	
Amortissements matériels	€	
Documentation étudiants	€	
Publicité	€	
Réception	€	

¹ Mail : sefocal@univ-fcomte.fr

Fournitures diverses	€	Coût enseignement IRTS-FC. Cf. Convention de partenariat
Autres	9 212,50 €	
Dépenses hors charges	22 104,13 €	} <i>A compléter avec le Service Formation Continue et Alternance</i>
Charges UFR ou IUT	0 €	
Charges UFC 4%	1 194,82 €	
Charges Formation continue et Alternance 22%	6 571,50€	
Coût complet de la formation	29 870,45 €	
RECETTES		
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits à la formation)	0	
Reste à financer	29 870,45 €	

Nombre d'inscrits à la formation	10
---	-----------

En deçà de ce nombre l'équilibre financier de la formation n'est pas assuré

Reste à financer, par individu	2 987,04 €
--------------------------------	-------------------

Frais pédagogiques par inscrit, hors frais d'inscription	3 150 €
	18 €/h

A titre informatif : taux horaire/inscrits

Attention : toutes les heures ETD dispensées, doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant

() pour chiffrer les dépenses d'enseignements :*

- 1 - prendre le nombre d'heures totales ETD prévues par la maquette avec le nombre d'heures de responsabilité pédagogique
- 2 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants fonctionnaires par 106€
- 3 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants vacataires par 58.24 €
- 4 - additionner les deux montants calculés

3.2 AUTOFINANCEMENT DE LA FORMATION

- Nombre d'inscrits :**

Nombre minimum pour ouvrir la formation (équilibre financier) : **10 participants**

Nombre maximum pour respecter les conditions matérielles d'organisation (s'il y a lieu) : **A définir**

En sus du seuil minimum de participants et du seuil maximum définis, il est convenu d'attribuer des places au sein du DU pour un effectif de 5 étudiants inscrits sous le régime de la formation initiale en L3 et pour lesquels un tarif préférentiel de 500€ est fixé.

- Montants des frais par inscrit :**

RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT






Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ¹ par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES ² par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Participants FC extérieurs : Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00 euros</u> (en 2020-2021)	3 150 euros	3 320 euros

¹ Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

² Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

Participants étudiants L3 : Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence (montant dégressif suite à seconde inscription au sein de l'Université de Franche-Comté) : <u>113,00</u> euros (en 2020-2021)	500 euros	613 euros
--	-----------	-----------

3.3 VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Alexandre MOINE	/ 14 / 09 / 2021 /		
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Nadaige CHEVRE	14/09/2021		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Pascal GILLON	/ 14 / 09 / 2021 /		

3.4 VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

Avis du conseil de la composante	Date : / ___ / ___ / ___ / <i>Journaux de l'Université et par délégation.</i>
Directeur de la composante, Prénom, Nom : <i>Pascal DUCOURNAU</i>	Date : <i>16/09/2021</i> Signature et cachet :  Pascal DUCOURNAU